Chronique

LA ROME DE L'AN X

Rome, juin 1932.

M. P. Gentizon, dans des articles admirables de précision, de jugement et de couleur, a décrit à mesure les étonnants travaux qui se poursuivent à Rome. Il ne s'offensera point que je trace, en marge de ses pages durables, ces croquis rapides et ces propos de voyageur.

Nous avons tous connu, il y a trente ans, une Rome exquise, que l'on traversait à pied en une demi-heure. Tous les âges, antiquité, christianisme naissant, empire byzantin, féodalité, Renaissance et baroque s'y enchevêtraient d'une façon inextricable. On venait de découvrir la maison des Vestales; le Palatin était encore un bois sacré. On se donnait rendez-vous à des heures vagues, *dopo l'Ave Maria*. Je fus ainsi invité à faire ma visite à une dame illustre, dans la basilique de Saint-Pierre, le jeudi saint, à la fin de l'office. Elle me remit, comme souvenir de voyage, un des petits balais en copeaux frisés qui avaient nettoyé le maître-autel, car elle appartenait au monde le plus noir. On était riche avec 20,000 lire de rentes. On mangeait d'excellents gâteaux. Un cocher archaïque, les genoux croisés, tenant d'une main les rênes et de l'autre un parasol, vous racontait la grandeur romaine, et la victoria roulait sur des roues de fer.

Ce genre d'attendrissement rétrospectif agace prodigieusement les Italiens. Le 31 décembre 1925, en établissant au Capitole le premier gouverneur, M. Mussolini lui dit : « Mes idées sont claires et mes ordres précis... Dans cinq ans, Rome doit apparaître merveilleuse à toutes les nations du monde : vaste, ordonnée, puissante comme elle le fut au temps d'Auguste, au temps de son premier empire... Vous ferez le vide autour du tombeau d'Auguste, du théâtre de Marcellus, du Capitole, du Panthéon. Tout ce qui a poussé là dans les siècles de décadence doit disparaître. Dans cinq ans, il faut que le Panthéon se voie de la place Colonna. Vous délivrerez des constructions parasites et profanes les temples majestueux de la Rome chrétienne : les monuments millénaires de notre histoire doivent agrandir leur stature géante par une solitude nécessaire. Plus loin, la troisième Rome s'étendra sur des collines nouvelles, s'allongera le long du fleuve sacré jusqu'aux plages de la mer Tyrrhénienne. Vous enlèverez de nos rues monumentales la tache absurde des tramways. En revanche, vous donnerez aux nouvelles cités, surgies en couronne autour de l'ancienne, les moyens de communication les plus modernes. Une chaussée droite, la plus large du monde, portera le souffle de la mer latine, depuis Ostie ressuscitée jusqu'au cœur de la cité où veille le soldat inconnu. »

En cinq ans, en effet, ce dessein impérial a pris sa forme définitive. Un plan régulateur a été publié en 1931. C'est un beau volume, dont les cartes montrent aux yeux la cité future. Celle-ci est calculée pour une population de deux millions d'habitants, soit le double de la population actuelle. Au moment où les problèmes d'urbanisme, comme on dit, préoccupent tous les pays, le lecteur sera peut-être curieux de savoir comment ont été résolues ici des difficultés plus graves qu'ailleurs.

Le 13 avril 1930, le gouverneur de Rome, prince Boncompagni-Ludovisi, a exposé devant le Duce les principes qui ont guidé la commission du plan régulateur. Le prince Boncompagni, qui est en ce moment à Paris, a été pendant la guerre chef d'état-major de ce deuxième corps italien, commandé par le général Albricci, et qui s'est si vaillamment comporté sur la montagne de Reims. A l'armistice, les Italiens avaient dépassé Rocroi et atteint la Meuse dans la région difficile de l'Ardenne. Un des plus brillants officiers de cavalerie de l'armée italienne a été tué, quelques heures avant la suspension d'armes, dans une reconnaissance hardiment menée sur les mitrailleuses allemandes. Le prince a été par la suite député, puis ministre. Il a été, parmi les grands propriétaires romains, l'un de ceux qui ont mis leurs domaines en valeur et il fait autorité en matière d'agriculture. Il est une des personnalités les plus brillantes que l'ancienne Italie ait données à la nouvelle. Depuis 1928, il est gouverneur de Rome, avec de larges pouvoirs.

Il y a, dit-il, trois Rome. L'une est l'ancienne Rome, c'est-à-dire la Rome antérieure à l'année 1870. La deuxième est celle qui a été construite depuis 1870, à la fin du dix-neuvième siècle et au commencement du vingtième. C'est la ville des longues rues droites, monotones et étroites à la fois, avec de grandes maisons régulières, la Rome de l'Esquilin, du quartier Ludovisi, des Prati di Castello. Tout n'est pas à condamner dans cette ville haussmannisée. Mais il y a deux erreurs à ne plus commettre. L'une est de détruire ces magnifiques villas, une des parures de Rome, pour construire des rues modernes sur l'emplacement de leurs jardins. Le prince parle par expérience, car les jardins de la villa Ludovisi, domaine de sa famille, ont ainsi disparu. L'esprit nouveau est au contraire de sauver ce qui reste de ces espaces libres et de ces verdures. Plût à Dieu que le même esprit régnât en d'autres pays! L'arbre, à Rome, est un personnage sacré. J'ai vu, dans des terrains où l'on construit, survivre des allées de vieux chênes déclarés intangibles.

La seconde erreur des architectes de 1900 a été de bâtir sans tenir compte du paysage. Le quartier des Prati di Castello avait pour fond trois décors: la coupole du Vatican, le château Saint-Ange, et la longue arête boisée du Monte-Mario. Or, les rues ont été tracées de telle façon que ces trois motifs, assez grandioses et assez romains tous trois, sont entièrement cachés. Au contraire, les rues que l'on ouvre aujourd'hui découvrent au regard ces monuments qui sont pour ainsi dire les points d'appui de la ville. De la fenêtre de son bureau du Capitole, le prince Boncompagni nous montre la voie qui, partant du monument de Victor-Emmanuel et recoupant la masse des terres rapportées derrière la basilique de Constantin, ira cet automne rejoindre le Colisée. Ces témoins successifs de la grandeur romaine, unis dans un seul regard comme dans un seul passé, contentent les yeux de celui qui commande.

La troisième Rome, *Roma nuovissima*, sera construite à la périphérie, et surtout dans la direction de l'est, sur les plateaux qui mènent au vieux volcan du Latium. Il est naturellement difficile, sans plan et sans figure, de donner une idée de l'immense ville à naître. Elle est entièrement prévue dans son détail. Sur le plan régulateur, des zones, larges quelquefois d'une centaine de mètres seulement, constituent les régions à garder libres de constructions, les parcs, les régions à palais, les régions à villas ou à *villini*, les petites maisons en série (*casette schiera*), les régions de construction intense, les régions industrielles, les régions à démolir.

D'une façon générale, la zone industrielle est au sud-ouest de la ville, le long du Tibre. Au sud-est au contraire, le long de la via Appia, une bande de deux kilomètres et demi de largeur, tout entière *zona di rispetto*, conservera dans la métropole nouvelle un large ruban de la campagne romaine. Cette région réservée s'enracine très loin dans le cœur de la ville, jusqu'au Palatin et au Forum. C'est, en somme, un fuseau de la ville antique qui restera entièrement libre, et d'un seul tenant, depuis le Capitole jusqu'au delà du tombeau des Scipions. Imaginez un triangle aigu qui, partant du sud-est, pénètre jusqu'au centre de Rome, et que Rome abandonne à son seul passé.

Cette ville morte, comment la raccorder à la ville vivante? Le problème était très délicat. L'espèce d'isolement où était relégué le Forum, ne convenait ni à l'esprit nouveau ni à l'esthétique nouvelle. Le dessein du Duce a été, si je ne me trompe, à la fois de respecter la ville antique, et de la faire participer à la vie éternelle de Rome. Pour cela, deux grandes voies ont été ouvertes. Toutes deux partent de la place de Venise, c'est-à-dire du cœur même de Rome, au pied des escaliers gigantesques du monument de Victor-Emmanuel. L'une, tournant à droite, passe devant le Capitole, suit le pied de la roche Tarpéienne dégagée et abrupte sous son capuchon de verdure, arrive au théâtre de Marcellus (naguère à peine visible et qui aujourd'hui se dégage, coiffé du palais Savelli) et, du pied de Testaccio, va le long du Tibre rejoindre Ostie. C'est la route de la mer. — L'autre voie est la via dei Colli. L'éminent directeur des antiquités romaines, M. Munoz, auteur d'un beau livre sur l'art baroque, a décrit le départ de cette route des Collines, qui s'amorce, comme la route de la mer, sur la place de Venise. Mais, tandis que l'une tourne à droite, l'autre oblique à gauche. Celui qui la suivra aura donc à sa droite d'abord la masse de marbre blanc du monument de Victor-Emmanuel, puis le Forum nouvellement découvert de César, puis, à travers les églises et les arcs, des vues interrompues sur le Forum romain. Ces vues seront coupées par la masse de la basilique de Constantin, dont il longera le dos. Mais, de là, il débouchera sur le Colisée, pour tourner enfin vers ces plateaux et ces collines où s'élèvera la Rome future. Route de l'ouest vers la mer, route de l'est vers les monts.

Mais cette vue géométrique sur la Rome de demain donne une faible idée du travail qui s'accomplit. Partout on voit des rues nouvelles ou élargies. Partout des parcs nouveaux, ornés de fontaines, de fleurs et de jeunes arbres, sont ouverts au public. Partout les *bambini* jouent dans la lumière, devant les plus beaux paysages du monde. Certaines rues ont été conçues, comme notre avenue de Breteuil, de façon à former dans leur axe un jardin public, où les enfants peuvent être surveillés des fenêtres. D'autres rues, plus étroites, ont simplement une épine de gazon plantée de fleurs et d'arbres. Des coopératives, ingénieusement agencées et souvent aidées par l'Etat ou la ville, ont permis aux membres d'une même profession d'acheter des terrains et de construire des maisons. Les journalistes habitent côte à côte sur l'Aventin; les petits employés ont une ville à eux au pied du Mont-Sacré; les fonctionnaires du ministère de la marine sont logés en face de lui; les professeurs partagent avec les officiers de marine, au nord de Rome, une zone silencieuse de villas fleuries. A côté du grand décor monumental, destiné à porter aux temps futurs la gloire de la troisième Rome, il se fait un immense travail d'édilité, destiné à donner aux plus humbles citoyens de cette grande ville leur part d'air respirable et d'horizon illustre.

HENRY BIDOU.

NOUVELLES DU JOUR

Le nouveau ministère

Les services de la présidence du conseil

Aux termes d'un arrêté publié au *Journal officiel* de ce matin et qui porte la signature de M. Herriot, M. Marchandeau, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, aura spécialement dans ses attributions, outre la direction générale des services d'Alsace et de Lorraine qui lui est confiée par décret du 7 juin 1932:

Le conseil supérieur de la défense nationale;

La liaison entre la présidence du conseil et les départements ministériels;

La direction des services de reconstitution des départements inondés du Midi;

Enfin, toutes les affaires que le président du conseil renverra spécialement à son examen.

Au ministère de l'éducation nationale

Le *Journal officiel* publie, d'autre part, les décrets fixant les attributions des sous-secrétaires d'Etat des beaux-arts, de l'enseignement technique et de l'éducation physique.

M. Jean Mistler, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts, aura notamment pour mission d'arrêter les cahiers des charges autres que ceux des théâtres subventionnés. Il approuvera tous les marchés, contrats et conventions, sauf lorsque ces actes doivent être soumis aux Chambres; dans ce cas, il les préparera et les soumettra à l'approbation du ministre.

M. Marcombes, sous-secrétaire d'Etat de l'éducation physique, préparera les projets de loi et de décret relatifs à l'éducation physique dans l'enseignement public et les soumettra au contreseing du ministre de l'éducation nationale.

M. Ducos, sous-secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, préparera dans les mêmes conditions les projets de loi et de décret relatifs au service de l'enseignement technique. Il arrêtera les cahiers des charges et approuvera les marchés, contrats ou conventions, sauf lorsque ces actes doivent être soumis aux Chambres.

Les fonctionnaires et les traitements

Réuni au siège de la Confédération générale du travail, le comité national de la Fédération des services publics, après avoir pris diverses décisions, a affirmé « son étroite solidarité avec les fonctionnaires de tous ordres dans la résistance à opposer à toute diminution des traitements et salaires »; il a confirmé « son adhésion au cartel des services publics dans la lutte engagée pour la défense des salaires » et s'est « élevé avec force contre une politique qui consisterait à faire supporter aux travailleurs la conséquence du gaspillage des gouvernements de réaction et du désordre de la société capitaliste ».

La question des loyers

Une délégation du comité général de l'Union centrale des locataires, accompagnée de plusieurs parlementaires a été reçue hier par M. Lévy-Ullmann, directeur du cabinet du garde des sceaux.

Les délégués ont entretenu le représentant du garde des sceaux du résultat des discussions qui viennent d'avoir lieu à l'assemblée générale de l'Union centrale des locataires. A la suite de ces discussions, l'assemblée avait, en effet, décidé de soumettre au ministre de la justice les quatre revendications suivantes en attirant son attention sur l'extrême urgence revêtue par elles.

1° Suspension des poursuites à l'égard des locataires atteints par le chômage;

2° Sursis à l'application de la nouvelle majoration de 15 0/0 qui, aux termes de l'article 11 de la loi sur les loyers, devrait être acquise aux propriétaires à partir du 1er juillet 1932;

3° Abrogation des dispositions de ladite loi prévoyant le retour au droit commun;

4° Vote d'une loi prorogeant celle du 10 mars 1932 sur le délai accordé aux commerçants.

Un certain nombre d'autres questions ont également été soulevées au cours de l'entrevue.

M. Lévy-Ullmann a pris note des revendications exposées; il a fait connaître que, depuis son arrivée au ministère de la justice, M. René Renoult, garde des sceaux, n'avait point manqué de rechercher tous les éléments d'information désirables concernant les problèmes signalés. Il a prié la délégation de faire connaître au ministre les cas intéressants qui viendraient à sa connaissance, de manière à fournir à la Chancellerie une documentation précise. Il a terminé en assurant la délégation de la sollicitude du garde des sceaux.

Dans les finances

M. Lamy, sous-directeur à l'administration centrale des finances, est nommé chef du service d'apurement des comptes spéciaux du Trésor en remplacement de M. Lautier, admis à la retraite.

M. Duché, chef de bureau hors classe, est nommé sous-directeur en remplacement de M. Lamy.

Sont nommés trésoriers-payeurs généraux :

De Seine-et-Marne, M. Noiriel, trésorier-payeur général à Strasbourg; du Bas-Rhin, M. Raillard, trésorier-payeur général à Colmar; du Haut-Rhin, M. Compagnie, trésorier-payeur général à Tulle; de l'Eure, M. Guibout, trésorier-payeur général à Laval; de la Corrèze, M. Morin, receveur particulier des finances à Montluçon.

LA FEMME ÉLECTRICE ET ÉLIGIBLE

Dans sa séance du mardi 14 juin, le Sénat décida de renvoyer au jeudi 23 la discussion de la proposition de loi de M. Louis Martin, concernant l'électorat et l'éligibilité de la femme, qu'elle avait en mars dernier, fixée au mardi 21.

La proposition avait été déposée sur le bureau du Sénat le 12 juillet 1923. Si elle vient en discussion jeudi — ce qui n'est pas encore bien certain — elle aura donc attendu près de neuf ans d'être examinée en séance publique, la haute Assemblée ayant toujours trouvé, au dernier moment, un prétexte pour l'ajourner, quand, à force de ténacité, son auteur avait réussi à la faire inscrire à l'ordre du jour.

L'article unique de la proposition Louis Martin est ainsi conçu : : « La femme française, âgée de 25 ans accomplis est électrice et éligible dans les mêmes conditions que l'homme. »

Dans son exposé de motifs, le sénateur du Var s'attache à montrer que la question de l'accession de la femme aux conseils de la cité s'est posée de tout temps et qu'elle fut jadis très souvent réglée dans le sens où il demande aujourd'hui au Sénat français de la résoudre.

Ainsi, pour nous en tenir uniquement aux antécédents qui ont trait à la France, nous voyons la femme, dans les tribus gauloises, prenant part aux délibérations des assemblées et faisant fréquemment prévaloir son opinion. Laboulaye insiste sur le fait qu'au moyen âge « on ne se faisait nul scrupule de donner des droits aux femmes. Dans le *Suffrage féminin au point de vue historique*, la duchesse d'Uzès rappelle que les états généraux de Philippe-le-Bel furent élus par toute la nation, *hommes et femmes* ».

Dès l'aube de la Révolution, Condorcet posa nettement la question de l'électorat de la femme. « Je demande, écrit-il dans le *Journal de la Société de 1789* (n° du 3 juillet 1790), qu'on me montre entre les hommes et les femmes une différence qui puisse légitimement fonder l'exclusion d'un droit. L'égalité des droits établie entre les hommes dans notre nouvelle Constitution nous a valu d'éloquentes déclamations et d'intarissables plaisanteries; mais personne n'a pu encore y opposer un seule raison. J'ose croire qu'il en sera de même de l'égalité des droits entre les deux sexes. » L'opinion de Condorcet était aussi celle de Siéyès, de Camille Desmoulins, de Couthon, de Cambacérès et de la plupart des membres des deux Assemblées de la Révolution, qui eurent à traiter la question.

Sous l'Empire et dans les premiers temps de la Restauration, il n'y eut guère de place pour le féminisme. L'idée fut reprise, cette fois en Angleterre, par Bentham qui déclara que l'exclusion des femmes de l'électorat « s'expliquerait sous le régime mahométan mais non pas sous un gouvernement chrétien », et par d'autres penseurs d'outre-Manche, notamment par Stuart Mill, dont les écrits ont puissamment contribué à faire admettre en Grande-Bretagne l'électorat et l'éligibilité de la femme.

En France, dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, la propagande féministe fut brillamment soutenue par des écrivains et des publicistes de talent. Emile Deschanel, Louis Jourdan, Alfred Assolant, Laboulaye, Emile de Girardin, Eugène Pelletan, Jules Favre, Barnel, Emile Ollivier. Après s'être montré l'ardent adversaire des droits politiques de la femme, Alexandre Dumas père, en devient le partisan convaincu. Quant à Victor Hugo, il pose, en 1872, le postulat suivant : « Il y a des citoyens et il n'y a pas de citoyennes. C'est là un état violent. Il faut qu'il cesse. »

Mais alors qu'en France on s'agitait et on pérorait, ailleurs on agissait. Les Anglo-Saxons, les Scandinaves, les Germains, les Slaves, les Latins mêmes accordaient à la femme l'électorat et l'éligibilité. Chez eux, la femme vote, devient conseillère, députée, ministre même. Chez nous, elle est toujours mineure et inapte à déposer un bulletin dans l'urne.

De nombreux groupements féminins se sont formés, qui se sont attachés à faire cesser cette injustice. S'il en est quelques-uns, en très petit nombre heureusement, qui nuisent parfois à leur cause par des initiatives maladroites et des manifestations déplacées, il en est d'autres qui la servent grandement et lui ont gagné de nombreux adeptes par une propagande sensée et efficace.

M. Louis Martin, qui fut toujours un des plus fervents propagateurs de l'idée féministe, déposa le 20 juin 1918 sur le bureau du Sénat une première proposition de loi tendant à accorder uniquement le droit de vote à la femme française âgée de 25 ans révolus. Onze mois après le dépôt de cette proposition au Luxembourg, la Chambre eut à se prononcer sur une autre proposition, présentée au nom de la commission du suffrage universel et qui accordait à la femme âgée de 30 ans le droit de vote, sauf pour l'élection à la Chambre des députés. La discussion générale occupa les séances des 13, 15 et 20 mai 1919. A cette dernière séance, au moment de passer à la discussion des articles, un contre-projet fut développé, dont l'article 1er était ainsi conçu : « Les lois et dispositions réglementaires sur l'électorat et l'éligibilité à toutes assemblées élues sont applicables à tous les citoyens français sans distinction de sexe ».

Dans la discussion, Aristide Briand signala la contradiction qui se trouvait dans le système de la commission, qui déniait à la femme le droit d'élire les députés alors qu'il lui accordait le droit de contribuer à l'élection des sénateurs en nommant les conseillers municipaux. Le contre-projet fut voté par 329 voix contre 95.

Le Sénat renvoya le texte voté par la Chambre à une commission spéciale déjà chargée d'examiner la proposition de M. Louis Martin et une autre de M. Beauvisage, sénateur du Rhône, tendant à accorder à la femme l'éligibilité seulement. M. Alexandre Bérard, nommé rapporteur, conclut au rejet aussi bien des deux propositions que du texte de la Chambre.

Le rapporteur assurait que « le vote de la Chambre avait été accueilli dans le pays par un mouvement de stupéfaction » et que la femme elle-même était la première à repousser le présent que les députés voulaient lui faire, car, ajoutait-il, « l'immense majorité des femmes de France estime qu'elle n'a pas à quitter le foyer pour aller au Forum ». En nommant une commission hostile aux textes qui lui étaient soumis, « le Sénat a prouvé au pays qu'il ne voulait pas courir une aventure dans laquelle la République pourrait sombrer ». Et le rapporteur faisait appel au grand argument, auquel sont sensibles la plupart des antiféministes du Sénat. A ceux qui invoquaient l'exemple des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des pays scandinaves, M. Alexandre Bérard faisait remarquer que ces pays sont en très grande majorité protestants, tandis que la France est catholique. « Là, disait-il, c'est le libre examen. Ici, dans les églises, c'est la domination sévère, c'est la hiérarchie ecclésiastique. » L'électorat et l'éligibilité peuvent, doivent même être accordés à la femme protestante, mais il serait dangereux de les accorder à la femme catholique !

Les débats en séance publique eurent lieu les 7, 14, 21 et 22 novembre 1922. Finalement, conformément aux conclusions de la commission, le Sénat refusa, par 156 voix contre 134, de passer à la discussion des articles. 134 voix, c'est le maximum que la thèse féministe ait pu obtenir jusqu'à présent au Luxembourg.

M. Louis Martin ne se découragea pas. Ses collègues venaient de refuser d'accorder à la femme le droit de vote; il décida de leur proposer, outre l'électorat, l'éligibilité. Une nouvelle commission spéciale fut nommée, qui fut, à la presque unanimité, hostile à la proposition déposée le 12 juillet 1923. Son premier rapporteur, M. Pierre Marraud, conclut, lui aussi, au refus du passage à la discussion des articles. M. Marraud ayant été nommé ministre, a été remplacé par M. René Héry qui, dans un rapport de quelques lignes, s'en réfère purement et simplement aux conclusions de son prédécesseur, et demande au Sénat de les adopter.

Cependant, la haute Assemblée a eu dernièrement à se prononcer sur des textes tendant à accorder à la femme divers droits, autres que celui de voter et les résultats ne sont guère faits pour encourager les adeptes du suffrage des femmes. Le 3 mars dernier, elle refusait de voter une proposition qui ouvrait à la femme l'accès à la profession de notaire et d'avoué; le 10, par 160 voix contre 129, elle la déclarait également inapte à remplir les fonctions de greffier auxiliaire.

Quant à la proposition Louis Martin, une date ferme, celle du 15 mars, avait été retenue. A la fin de la séance du 10 mars, M. René Héry déclara qu'il ne pourrait pas assister aux séances qui devaient avoir lieu la semaine suivante et proposa, en conséquence, un nouvel ajournement, qui lui fut accordé par 170 voix contre 131. A la demande de M. René Renoult, président de la commission spéciale, la date du 21 juin fut définitivement fixée. Or, c'est la loi sur la propriété commerciale qui vient en discussion ce jour-là; le suffrage des femmes ne viendra donc que le 23... à moins qu'on ne trouve un prétexte pour l'ajourner encore une fois.

ALBERT BAZERQUE.

LETTRE ADRESSÉE AUX MEMBRES DU SÉNAT

Les membres du bureau du comité de l'Union nationale pour le vote des femmes ont adressé aux sénateurs la lettre suivante :

Monsieur le sénateur,

La haute Assemblée a fixé à la date du 23 juin prochain la discussion des diverses propositions de loi relatives à l'électorat et à l'éligibilité des Françaises : après dix ans d'attente, nous avons l'espoir que ce débat qui touche si vivement la défense des masses féminines et l'utilisation des élites va se clore d'une manière satisfaisante.

Nous désirons obtenir l'intégralité des droits politiques — ou franchir au moins une première étape dans la voie qui nous conduirait à exercer exactement ceux mêmes dont jouissent les citoyens français.

Une fois de plus nous attirons votre attention favorable sur la nécessité de faire cesser une grande injustice et l'opportunité d'adopter une réforme bienfaisante qui figure au programme de tous les partis.

Veuillez agréer, monsieur le sénateur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le bureau du Comité de l'Union nationale pour le vote des femmes.

Duchesse de La Rochefoucaud, présidente; Mmes Chotard, Chenu, la marquise de Moustier, Kempf-Berthelot, Legueu, Jean Balsan, Chellus, Paul Rouart, Jean Brunhes-Delamarre.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseil général

AIN. — Une élection au conseil général a eu lieu hier dans le canton de Bremod. M. Juillard fils (radical socialiste) a été élu par 671 voix contre M. Pélisson (radical indépendant), en remplacement de M. Juillard père, décédé.

Election municipale

ALPES-MARITIMES. — A la suite des dernières élections législatives le maire de Menton et la presque totalité des membres du conseil municipal, qui avaient soutenu la candidature de M. Bastianelli, démissionnèrent à la suite de l'élection de Me Henry Torrès; seuls, le docteur Camaret et M. Louis Moreno, qui avaient soutenu le candidat élu, restèrent en fonctions. Des élections complémentaires eurent donc lieu et la nouvelle assemblée communale vient de nommer la municipalité. Le docteur Camaret a été élu maire; MM. Charles Molinari, Louis Moreno, Henri Condamine et Auguste Berycon ont été élus adjoints.

Le Décor de la vie

LES ISSUES DE PARIS

II

Notre dernier article (1) a inquiété un de nos lecteurs, qui nous écrit en substance : « Ne craignez-vous point que ces fils aériens, reliés par des trolleys à des voitures circulant sur les routes, n'offensent l'œil et n'interposent entre le ciel et lui un réseau compliqué ? » A quoi il est aisé de répondre que sur les grandes routes issues de Paris, notamment celle de Paris à Saint-Germain, ces trolleys et ces fils aériens existent déjà et que le tramway les utilise. Le nouveau trolleybus ne ferait que s'y raccorder, à cela près qu'au lieu d'un fil et d'une perche, il en faudrait deux. Il n'est pas interdit de penser qu'on profiterait de la circonstance pour étudier un type de potence destiné à soutenir les fils aériens et comptant peu par lui-même ; la répétition de ce type, comme sa simplicité, le rendrait moins visible. Une telle étude pourrait être l'objet d'un concours entre les architectes ou les artistes décorateurs ; l'exécution en série amortirait les frais.

Ces sortes d'aménagements, qu'il suffit de prévoir pour les rendre satisfaisants, seraient complétés par d'autres. Par exemple, une servitude de clôture imposée à tous les riverains servirait de thème à une autre compétition. Ce que l'on a fait pour l'Exposition des arts décoratifs de 1925, pour l'Exposition coloniale de 1931, pour beaucoup de cités-jardins en France et à l'étranger, pourquoi ne le ferait-on point pour les maisons en bordure d'un parcours privilégié ? Par le même moyen, on obtiendrait des appareils d'éclairage aussi agréables à regarder que ceux que j'ai vus au Maroc, à Oudjda et à Fès-ville-nouvelle. La plantation des arbres, le remplacement assidu de ceux qui meurent par des essences plus résistantes, comme le platane ou le polownia (encore que le platane, ainsi qu'il résulte de l'expérience provençale, ait de grands inconvénients pour les yeux et les voies respiratoires) devraient être mieux surveillés. La route forme un tout qui exige une étude patiente, précise, pleine de tact, en ses moindres détails. Ainsi, par des changements prudents et sans dépense astronomique, on obtiendrait une route de Paris à Saint-Germain adaptée aux circonstances, améliorée, liée à de beaux paysages, reliant rapidement la capitale à ce que nous appelons le bois de Boulogne du Grand-Paris, c'est-à-dire la forêt de Saint-Germain jointe à la forêt de Marly.

Mais les réflexions qui précèdent s'appliquent à toutes les issues de Paris. Chacun sait leur insuffisance et que leur largeur, convenable aux voitures à chevaux, ne contient plus la circulation automobile que ne prévoyait certes pas le baron Haussmann. M. A. Levaillant, ingénieur en chef du département de la Seine, un de ces grands travailleurs, dignes des « commis » de l'ancien régime, qui œuvrent sous l'impulsion énergique et intelligente de M. Renard, préfet de la Seine, a présenté à la fin de l'année 1930 tout un programme d'amélioration des voies de communication dans le département de la Seine, qui a été approuvé par le Conseil général et que l'on exécute actuellement. Ce programme comporte deux têtes de chapitre : 1° l'élargissement de la chaussée ; 2° l'élargissement de la route par des emprises à gauche et à droite de l'alignement. A quoi, pour être complet, il convient d'ajouter la réfection de ponts et quelques ouvrages d'art. Il ne sera pas indifférent à ceux qui empruntent fréquemment les issues de Paris d'en faire avec nous le tour d'horizon.

En ce qui concerne l'élargissement de la chaussée elle-même, qui n'est qu'une partie de la route, l'effort a porté tout d'abord sur les sorties du sud. La chaussée de la route n° 7, qui s'échappe de Paris par la porte d'Italie, a été élargie à 12 mètres. La chaussée de la route n° 20, qui passe par Bourg-la-Reine, à 12 mètres jusqu'à la Croix-de-Berny et, à partir de ce point, à 9 mètres, ce qui est la dimension moyenne adoptée pour les routes nationales. D'une manière générale, comme il est raisonnable, on élargit davantage aux abords immédiats qu'à une certaine distance. Sur la route n° 19, on travaille à porter la chaussée, au delà de Créteil et jusqu'à la limite du département, de 6 à 9 mètres. Sur la route n° 3, après Pantin, on porte la largeur de la chaussée, qui était de 7 m. 50 ou 8 mètres, à 11 et 12 mètres. Sur la route n° 2, jusqu'au Bourget, on élargit à 11 mètres et, plus tard, à 12 mètres, à partir du Bourget, on élargit de 8 à 10 mètres. Sur la route n° 14, entre Saint-Denis et Epinay, la largeur de la chaussée, qui mesurait de 6 à 8 mètres, est portée à 12 mètres. Sur la route n° 10, qui est celle de Boulogne-sur-Seine, on attend pour améliorer la chaussée que le métro qui la suit par en dessous soit achevé.

Reste la route n° 13, qui est celle de Paris à Saint-Germain, sous quelque angle qu'on l'envisage à partir du rond-point de la Défense. Son aménagement, jusqu'au rond-point, a fait l'objet d'un concours que nous avons discuté en temps utile. Nous ne reviendrons pas sur cette compétition : elle a fait surgir une telle quantité d'idées que les gens les plus malintentionnés ont dû s'incliner devant la qualité de l'école d'architecture française contemporaine. Il peut être intéressant de savoir ce que l'administration préfectorale a retenu de ces projets. Et quand bien même elle les aurait tous rejetés, qu'il faudrait la féliciter d'une manifestation, voire platonique : cette manifestation a véhiculé un grand nombre de « partis » et par là même éduqué l'opinion publique sur des questions qu'elle tenait jusqu'ici pour indifférentes.

Or, sur l'objet particulier de cette chronique, l'amélioration des issues de Paris, les services de la préfecture envisagent une modification importante, qui sera sans doute le prélude d'autres métamorphoses. Il s'agit de modifier, pendant la traversée de la commune de Neuilly, d'accord avec le maire de cette commune, le profil de l'avenue principale, qui se confond avec la route nationale

(1) Cf. le *Temps* du 15 juin 1932.

FEUILLETON DU *Temps*

DU 22 JUIN 1932

LA MUSIQUE

AU THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES : spectacles des Ballets russes de Monte-Carlo (direction René Blum et W. de Basil); première représentation de « Jeux d'enfants », ballet en un acte de M. Boris Kochno, sur la musique de Georges Bizet, chorégraphie de M. Léonide Massine; « les Sylphides », ballet en un acte de M. Fokine, sur la musique de Chopin.

A LA GLOIRE DE DEBUSSY.

Je m'étais promis de revenir avec un peu de détail sur les Ballets russes de Monte-Carlo dont les premières apparitions au théâtre des Champs-Elysées ont fait événement et prestige. Mais un acte de haute réparation domine toutes les manifestations musicales de cette semaine : la glorification officielle et en quelque sorte historique de Claude Debussy. On m'excusera donc de ne déterminer que par quelques rapides aperçus le caractère de la belle entreprise de MM. René Blum et W. de Basil.

Aux divertissements des Ballets russes de Monte-Carlo, que j'ai signalés dans le dernier feuilleton, il faut ajouter *Jeux d'enfants*, un ballet de M. Boris Kochno, qui a excité de véritables transports d'enthousiasme. C'est un tableau chorégraphique de l'enfance dans la manière de *la Boîte à joujoux*, du *Petit Elfe Ferme-l'Œil*, de *la Boutique fantasque* et de *la Nuit ensorcelée*. La partition a été faite de quelques pages arrachées çà et là à l'œuvre de Georges Bizet. Ces pages remplies de rythme, d'allégresse et de facilité, n'ont été ni reliées ni adaptées avec une convenance parfaite. Elles ne correspondent nullement au dessein primitif du compositeur de *Carmen*. Toutefois elles ont suffi au chorégraphe Léonide Massine pour nous donner une vision épurée et délicate du petit monde des marmots.

Dans un décor schématique, de teintes plates, bleues et blanches, un bras ganté de noir se met à tourner, comme une manivelle, au centre d'une boule d'albâtre. Aussitôt, en maillots pâles, surgissent dans l'ombre de la nuit les deux esprits « qui commandent les jouets ». Ils commencent par faire mouvoir la toupie. Au bruit du sabot tournoyant, l'enfant se réveille. Il voit s'animer les chevaux mécaniques qui évoluent et sautent comme en un carrousel. Puis deux raquettes se renvoient un volant empenné; en une pyrrhique saccadée, des amazones simulent un combat; des bulles de savon se mêlent et s'élèvent. Maintenant un voyageur qui a parcouru l'univers en tous sens raconte ses aventures à l'enfant extasié. Le gamin s'éprend du globe-trotter. Trois sportsmen tentent à leur tour de séduire le petit personnage. Le sauteur est plus particulièrement du goût de notre mince héros. Mais la toupie sifflante s'introduit entre les nouveaux amis et les sépare. Brouhaha. Tous les jouets fantastiques se mêlent de la partie. Le bras ganté de noir s'agite de nouveau au centre de la boule d'albâtre pour faire revenir l'ordre. Sur l'intervention des deux esprits qui commandent les poupées, le guignol s'immobilise aux lueurs du jour revenu.

Comme on le voit, le thème n'est pas des plus palpitants. Les artistes de la troupe de MM. René Blum et W. de Basil en font, comme on dit au music-hall, une attraction des plus captivantes. N'ont-ils pas, en vérité, l'âge de croire encore de tout leur cœur à cette féerie puérile ? Songez que les trois vedettes féminines de ce divertissement, Mlles Toumanova, Riabouchinska, Baronova ont quarante-cinq ans à elles trois. Comment ne se prêteraient-elles pas à la circonstance avec toute la conviction désirable ? D'autant que la virtuosité technique est, chez elles, de monnaie courante. Leur talent est déjà ferme dans sa singulière vivacité. Mlle Toumanova, que nous avions applaudie à l'Opéra dans l'*Eventail de Jeanne*, a encore accentué son agilité consternante et tant vantée. Mlle Riabouchinska incarne l'enfant avec d'impayables mines naïves et rusées. M. Woizikovsky, en joueur de golf, et M. David Lichine, en voyageur, ne sont pas moins à louer pour leur adresse accomplie.

Un intérêt plus sérieux s'attache à la reconstitution du ballet de M. Michel Fokine, *les Sylphides*, qui se déroule à présent dans un décor qui n'est que l'agrandissement d'un tableau célèbre de Corot. Les figures chorégraphiques y sont exécutées d'une maîtrise complète. Aux étoiles déjà citées il nous faut ajouter Mlle Blinova, aussi gracieuse que preste, Mlles Tresahar et Morosava.

Ainsi MM. René Blum et W. de Basil ont repris le travail où Diaghilew l'avait laissé. Ils en ont sauvé la plus belle part. Peut-être se préoccupent-ils moins des allégories obscures et des abstractions philosophiques dont le mécène russe s'entêtait à la fin de sa carrière. Ils ont en tout cas atteint le meilleur de la manière « diaghilienne ». De plus, leur tact porté en toutes choses les oblige à donner une limite aux écarts et aux déformations qu'on déplorait aux derniers ballets russes. Mais les ballets russes de Monte-Carlo doivent à leur tour fournir matière à un chapitre de l'histoire de l'art. Même sous l'invocation de Diaghilew, il leur faut une plus grande faculté d'initiative, plus de libre ouverture. Pourquoi n'essayeraient-ils pas des cordes nouvelles ? Pourquoi ne nous révéleraient-ils pas des partitions inédites et mieux adaptées à leur objet ? Déjà dans une bonne veine ils se montrent disposés à s'épanouir, avides de déborder. Ils ne témoignent de quelque faiblesse que dans la musique dont ils s'inspirent et qui devraient être leur premier point de départ et d'appui. Que leur choix de partitions soit donc aussi rigoureux et raffiné que celui de leur danse.

Au premier acte du *Bourgeois gentilhomme*, que MM. René Blum et W. de Basil ont magnifiquement adapté pour la scène chorégraphique, le maître de musique affirme à M. Jourdain : « Tous les désordres, toutes les guerres qu'on voit dans le monde n'arrivent que pour n'apprendre pas la musique. » Et le maître à danser réplique. « Tous les malheurs des hommes, tous les revers funestes dont les histoires sont remplies, les bévues des politiques et les manquements des grands capitaines, tout cela n'est